



Programme de soutien

À L'ÉLITE SPORTIVE ET CULTURELLE

Date d'émission :
21 janvier 2025

Date d'entrée en vigueur :
22 janvier 2025



INTRODUCTION

La Ville de Boisbriand est soucieuse d'encourager les athlètes et les artistes émergents ou de la relève qui se distinguent dans leur discipline. Puisque ces Boisbriannais contribuent de façon importante au rayonnement de la municipalité, la Ville souhaite les soutenir financièrement par la remise d'une bourse afin de les aider à atteindre leurs objectifs.

OBJECTIFS

Le présent Programme vise l'atteinte des objectifs suivants :

- Soutenir la poursuite et l'atteinte des objectifs de nos citoyens;
- Favoriser le sentiment d'appartenance à la ville;
- Reconnaître les efforts et les exploits de nos citoyens tout au long de leur parcours;
- Se doter de critères objectifs afin de déterminer l'admissibilité des demandeurs à des bourses.

ADMISSIBILITÉ

	VOLET SPORTIF	VOLET CULTUREL
Être résident de Boisbriand.	✓	✓
Être reconnu pour exceller dans sa discipline.	✓	✓
Démontrer sa participation à un événement d'envergure provinciale, nationale ou internationale.	✓	✓
Pratiquer une discipline reconnue par une fédération ou une association provinciale ou nationale.	✓	
Œuvrer dans une discipline relevant des arts de la scène (p. ex. : musique, théâtre, danse), des arts visuels et médiatiques, du cinéma, de la littérature et des métiers d'art.		✓

NON-ADMISSIBILITÉ

- ✗ Toute demande reçue d'une équipe sportive ou d'un collectif culturel. Les demandes doivent être transmises individuellement.
- ✗ Les athlètes et artistes professionnels, les propriétaires, les administrateurs d'une organisation, les propriétaires d'écoles privées, les entraîneurs, les officiels ainsi que les accompagnateurs.
- ✗ Les activités ou compétitions auxquelles l'athlète ou l'artiste peut participer en procédant à une inscription sans qualification.
- ✗ Les athlètes s'étant classés pour un championnat provincial au cours d'une saison régulière (p. ex. : championnats provinciaux du hockey mineur).



MONTANTS ATTRIBUÉS

PROVINCIAL	NATIONAL	INTERNATIONAL
250 \$	600 \$	1 000 \$

La Ville de Boisbriand subventionne les athlètes participants aux Jeux du Québec à la hauteur du montant fourni par Loisirs Laurentides, qui correspond aux frais d'inscription.

AUTRES DISPOSITIONS

- Une personne peut recevoir un seul montant de soutien financier par année, et ce, même si elle exerce plusieurs disciplines;
- Le soutien financier n'est pas récurrent. S'il y a lieu, une nouvelle demande doit être présentée chaque année;
- La période de compétition ou de l'événement retenue pour l'analyse des dossiers est du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

VISIBILITÉ

Le bénéficiaire s'engage à informer la Ville à propos des compétitions, des représentations ou des expositions majeures à venir et des résultats obtenus. Il autorise la Ville à promouvoir ses performances.

DOCUMENTS À REMETTRE DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE SOUTIEN

- Formulaire de demande de soutien à l'élite sportive et culturelle;
- Preuve de résidence;
- Curriculum vitae sportif ou culturel (incluant un portfolio);
- Confirmation attestant l'inscription à un événement d'envergure admissible*;
- Preuve attestant la participation à l'événement.

* Dans le cas où une demande est transmise avant un événement, une preuve attestant la participation devra être envoyée subséquemment.

TRAITEMENT

Toute demande de soutien financier doit être transmise à la Ville de Boisbriand :

PAR LE FORMULAIRE WEB :

boisbriand.ca/elite